



EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	4
Présents	25	Absents non représentés :	2
<b>VOTANTS</b>			<b>29</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 13 Décembre 2016, après convocation légale reçue le 7 décembre 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

M. Thomas CONSTANTIN, (pouvoir donné à M. Alain BRES),  
Mme Arlette GARFAGNINI, (pouvoir donné à M. Bernard LEMEURE),  
Mme Annie MILLET, (pouvoir donné à M. Claude PARENTI),  
Mme Sylviane VERGIER, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Pascal BONNIN, Mme Sabine CHAUVET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Tarifs des prestations et des produits mis en vente par l'Office de Tourisme  
Intercommunal ou les Bureaux d'Information Touristique**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, indique à l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence « Tourisme » devient une compétence obligatoire pour la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat.

De ce fait, les communes membres ne pourront plus exercer et encaisser les recettes liées aux prestations et aux ventes de produits des offices de Tourisme.

Par conséquent, afin de pouvoir encaissées ces recettes et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de créer des tarifs de prestations et des produits mis en vente par l'Office Intercommunal de Tourisme (OTI) ou les Bureaux d'Information Touristique (BIT) comme suit :

PRODUITS	TARIFS
<b>LIVRES, DVD, CD, CARTES POSTALES</b>	
Disques de stationnement	2,00 €
Pernes-les-Fontaines (D.Cartoux, P.Gabert et P. Fayot)	7,50 €
Album à colorier	2,00 €
Les Fontaines de Pernes	2,00 €
Esprit Blanchard	2,00 €
BD Simple	2,00 €

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 20122016  
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

BD numérotée		2,00 €
Petit Guide de Pernes		2,00 €
Noël en Provence		2,00 €
BD du Canal		10,00 €
La Garance		2,00 €
Recueil poème de Tourette		20,00 €
CD Stéphane Raynaud		10,00 €
Timbres Patrimoine		1,00 €
Timbre		0,76 €
DVD patrimoine		15,00 €
Poster ADT		3,00 €
Carte postale		0,50 €
Profession Berger (F.Vachet)		20,00 €
Les Bourbons Bressy (D. Bressy)		20,00 €
Livret Costume Comtadin		5,00 €
Livre relié Le Costume Comtadin		19,00 €
L'Echo des carrières numéro spécial PERNES (ACJP)		6,00 €
Le Canal de Carpentras (Lambert)		15,00 €
Costume du Comtat Venaissin Catalogue Expo 2012		10,00 €
Reflets de Pernes (B. Allègre)		23,00 €
Pernes au temps de la Peste (T. Delacour)		15,00 €
Chat perché en Provence (C. Cordier)		10,00 €
Goûter la Provence (Esteve et Horem)		12,00 €
Double DVD Provence de pierre et d'eau et Rencontres (Esteve et Horem)		15,00 €
Au Fil du temps passé (T.Farhner)		20,00 €
Comment c'était avant ? (T. Farhner)		20,00 €
Il était une voie...(D. Morin et JC. Capdeville)		16,00 €
Rosa Bordas – Une voix sous la Commune (A. Labérinto et J-P Chabaud)		13,00 €
Nicolas SABOLY – Recueil de Noël Provençaux (H. Moucadel)		30,00 €
Bande Dessinée sur Monteux (P. Borel)		5,00 €
Entre Vents, Racines et Rocs (J-C Meffre et L. Sussman)		28,00 €
Carreaux faïence Tour Ferrande petit modèle		9,00 €
Carreaux faïence Tour Ferrande grand modèle		18,00 €
<b>OBJET DE PROMOTION DU FEU D'ARTIFICE</b>		
Tee-shirt femme, homme		10,00 €
Tee-shirt enfant		8,00 €
Sac en toile		5,00 €
Coussin		5,00 €
Affiche		2,00 €
Carte Postale		1,00 €
<b>VISITES</b>		
Visite Tour Ferrande (1h00)		3,00 €
Visite Tour Ferrande enfant 12 à 18 ans (1h00)		1,50 €
Visite Ville (1h00)		3,00 €
Visite Ville (1h00) enfant 12 à 18 ans		1,50 €
Visite Ville (2h00)		4,00 €
Visite Ville (2h00) enfant 12 à 18 ans		2,00 €
Visite Ville (4h30)		6,00 €
Visite Ville (4h30) enfant 12 à 18 ans		3,00 €
Visite Tour Ferrande week-end (1h00)		4,00 €
Visite Tour Ferrande week-end enfant 12 à 18 ans (1h00)		2,00 €

Acté Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
 Envoyé le : 2012-12-06  
 Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

Visite week-end (1h00)	4,00 €
Visite week-end (1h00) enfant 12 à 18 ans	2,00 €
Visite ville week-end (2h00)	6,00 €
Visite ville week-end (2h00) enfant 12 à 18 ans	3,00 €
Visite ville week-end (4h30)	9,00 €
Visite ville week-end (4h30) enfant 12 à 18 ans	4,50 €
Visite incluant un apéritif ou une dégustation adulte	6,00 €
Visite incluant un apéritif ou une dégustation enfant (6-12ans)	3,00 €
<b>LOCATION DE VELO</b>	
Vélo Electrique (Demi-Journée)	22,00 €
Vélo Electrique (1 jour)	28,00 €
Vélo Electrique (2 jours)	38,00 €
Vélo Electrique (3 jours)	64,00 €
Vélo Electrique (4 jours)	91,00 €
Vélo Electrique (5 jours)	145,00 €
Vélo Electrique (Caution)	800,00 €
VTC/VTT (Demi-Journée)	11,00 €
VTC/VTT (1 jour)	15,00 €
VTC/VTT (2 jours)	22,00 €
VTC/VTT (3 jours)	36,00 €
VTC/VTT (4 jours)	49,00 €
VTC/VTT (5 jours)	74,00 €
VTC/VTT (Caution)	250,00 €
<b>FORFAIT Guide pratique + internet</b>	
EN COURS PERNOIS insertion sur le site internet en cour d'année	30,00 €
EN COURS NON PERNOIS insertion sur le site internet en cour d'année	90,00 €
FORFAIT 2 PERNOIS insertion d'une petite photo	30,00 €
FORFAIT 3 PERNOIS insertion d'une publicité de 1/4	70,00 €
FORFAIT 4 PERNOIS insertion d'une publicité ½	110,00 €
FORFAIT 5 PERNOIS insertion d'une publicité 1 pages	190,00 €
FOFAIT 1 NON PERNOIS insertion de base sans photo pour un non pernois	70,00 €
FORFAIT 2 NON PERNOIS insertion d'une petite photo pour un non pernois	90,00 €
FORFAIT 3 NON PERNOIS insertion d'une publicité de ¼ pour un non pernois	125,00 €
FORFAIT 4 NON PERNOIS insertion d'une publicité ½ pour un non pernois	200,00 €
FORFAIT 5 NON PERNOIS insertion d'une publicité de 1 pages pour un non pernois	365,00 €

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de créer des tarifs de prestations et des produits mis en vente par l'Office Intercommunal de Tourisme (OTI) ou les Bureaux d'Information Touristique (BIT) présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
 Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

Acte Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
 Envoyé le : 20/12/2016  
 Affiché le :

